[...]ONS ;

DIX PIASTRES [...] payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

ART CURIEUX
De filer le verre,
EN FUSION,
ET DE SOUFFLER TOUTE ESPECE DE
FIGURES ET D'ORNEMENS
Supérieur à toute chose du même genre qui a paru jusqu'à ce jour.

MR. FINN annonce respectueusement aux habitans de cette ville, qu'il donnera quelques séances publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à favoriser les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des Figures ou des Animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure. Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à ses parens et à ses amis.

Prix d'entrée : Cinquante cents—enfans moitié prix.
Les billets pour les entrées par abonnement ne peuvent se transférer; prix $1.

☞ Le salon est rue de Chartres, No. 24, et sera ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, et de 5 à 9 du soir. 2 mars—2m

POUR NEW-YORK—(paquebot du 6 mai.)
(Ligne de la Louisiane et New-York.)
Le navire HUNTSVILLE, capitaine Allen, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOSTER & HUTTON,
19 avril [...] rue du Canal, No. 77

POUR BALTIMORE.
Le brick de ligne HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
18 av rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe HENRY-LEE, capitaine Prince, partira vers le 1er. du mois prochain, il peut prendre quelques passagers. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 av LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL.
Le navire neuf ST. PAUL, partira dans quelques jours, et peut prendre quelques passagers, s'adresser au capitaine Woodberry, à bord, ou à
10 av LINCOLN & GREEN.

A LOUER
POSSESSION en sera donnée immédiatement le vaste magasin à 3 étages No. 26, rue Gravier. s'adresser à
W. H. MORGAN,
10 avril. rue du Camp, No. 37.

PASSAGE POUR LE HAVRE.
Devant partir le 1er. de mai.—Le beau navire CREOLE, capitaine Page, ayant son déchargement, partira positivement comme dessus. Pour passage, ayant des emménagemens du premier ordre, s'adresser à bord, ou à
11 avril J. HAGAN & CO.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe FLORENCE, doublé et chevillé en cuivre, capit. Smith, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
2 avril J. OGDEN & CO.

A FRETER.
Le brick de première classe, PANAMA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Knox, de 250 tonneaux. S'adresser à
28 mars J. OGDEN & CO.

PENSIONNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame Granet.
Maison de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue Saint-Philippe.

CONDITIONS:

Pension, pour 10 mois.		$300
Demi-pension, do		200
Externat "		100
Blanchissage "	(au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano, "		21
Chant, "		21
Danse "		21

LE cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature françaises, et de la langue anglaise; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de coutures, de broderie, de tapisserie et de tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant une fois payée. $5

Chaque élève apporte, en entrant, 3 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale en argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes, et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 18 avril

RECUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée.

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre; Pots d'étain, porte bouteilles, cercles en cuivre et en feuilles; Boîtes en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaquées) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, gâtières et souricières en fil de fer; Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Suvarrow; Filières à coussinets assorties, pantures coudées à plaques! Rasoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spear et C. S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et cisailles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café, carrés; Clés à vis assorties de 10 à 30 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passe-partout, scies de moulin &c., Compas de proportion et compas à ressort, râpes à chevaux; Râpes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à maïs de Park et de Cook de Nos. 1 à 10; Tilles, haches et cassetêtes pour tonneliers et charpentiers; Pierres de [...], roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties; [...] de tonneliers, rivets de tonneliers, Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, plateaux, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassis, loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 18 lames, fancelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, complets pour coffires &c.; Poignées en cristal, plaquées; Anneaux de toutes en fer et en cuivre; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses [...] ou barillet ou boucauds, coffre-forte américaine huile, goudron et résine.
16 av F. PASCAL.

TABAC.—75 [...] de la Vuelta de Abajo, 25 do. de St. Domingo, 150 do. de Cuba, un grand assortiment de cigares espagnols et [...], chez
1 avril W. HARTAYLOR, rue St. Louis, n. 10.

BAZAJOU fils a l'honneur d'annoncer au public, et en particulier aux amis de son père, qui vient de périr victime d'un fatal accident, qu'il continue la profession de couvreur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour la mériter. 16 av—8

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 5 ans de vin de Madère de [...]; 100 tonneaux de vin de Marseille; 20 [...] de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux, le tout ayant droit au drawback, à vendre par
[...] A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS est donné à ceux qui peuvent devoir à la faillite de Jean Vives et à ceux qui peuvent avoir quelques réclamations contre la dite faillite, à les faire connaître dans le plus bref délai à F. H. Petitpain, syndic, afin de procéder au tableau de distribution; s'adresser à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse.
3 avril—3,3pr.

AVIS DES COMMISSAIRES DE LA BANQUE DES CITOYENS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

EN vertu des pouvoirs dont les soussignés sont investis par un acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane, avis est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital, seront ouverts le mardi 30 du courant, au domicile de Mr. J. B. Labatut, rue Royale, No. 175, entre Toulouse et St.-Pierre, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés) depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi, pour le laps de quatre mois, terminant le 30 d'août.

Par la 6ème. section de la charte, il est déclaré "qu'il "sera loisible à toutes personnes propriétaires de bonne foi "de biens-fonds situés dans cet état, ainsi qu'à toutes corporations politiques autorisées à cet effet par la loi, de "souscrire au capital de la dite banque."

Et par la 7ème. section de la dite charte, il est pourvu "que nul ne sera admis à souscrire au capital de la dite "banque avant d'avoir remis entre les mains des commissaires ou directeurs, un acte de vente par acte public, "concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terre des Etats-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telle autre preuve de son "titre à la propriété qu'il présente en garantie à la banque, "qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou "directeurs."

M. S. CUCULLU.
JEAN B. LEPRETRE.
P. J. TRICOU.
A. DUCROS.
GEO. GREENE.
HENRI PERRET.
[...] LESSEPS.
16 avril—[...]

AVIS est donné par le présent que les souscriptions au fond capital de la BANQUE des *Artisans et des Commerçans* de la Nouvelle-Orléans, seront reçues par les Commissaires et Directeurs de la dite banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, durant vingt jours successifs, (les dimanches exceptés) à dater de lundi 6 mai, jusqu'au mardi 28 mai 1833, au bureau maintenant occupé par M. John Kilty Smith, à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

Par la 6ème. section de cet acte d'incorporation, le gouverneur de l'Etat de la Louisiane est autorisé à souscrire, au nom de l'Etat, pour un nombre d'actions n'excédant pas $150,000.

Et de plus, par la 6ème. section du dit acte, le privilège de souscrire pour $[...] d'actions du même, est exclusivement accordé aux artisans de cet Etat, et que les livres seront ouverts pour recevoir ces dites souscriptions trois jours avant qu'elles le soient pour les souscriptions générales; et que personne ne pourra se prévaloir du privilège accordé par les présentes sans avoir prouvé aux commissaires ou aux directeurs la profession ou l'état en vertu duquel elle réclame le privilège de souscrire—afin de recevoir les dites souscriptions les livres seront ouverts lundi, 6 mai, et seront fermés mercredi 8 de mai 1833, aux temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Bureau.
8 avril—24 C. DELAHOUSSAYE, *secrétaire.*

BANQUE DU COMMERCE DE LA N. ORLEANS.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'état de la Louisiane, incorporant la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril courant, les livres de souscription au fonds capital de la dite banque savoir : *trois millions de piastres*, seront ouverts rue Royale, No. 71, Jeudi, 9 mai, et resteront ouverts pendant l'espace de 30 jours, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, savoir jusqu'au samedi, 8 juin ; et si à cette époque la totalité du fonds capital se trouve souscrite, les livres seront alors fermés.

La charte porte "que durant le premier terme de 30 jours, pendant lequel le livre de souscription demeurera ouvert, ainsi qu'il est pourvu par la 1ère section personne ne sera admis à souscrire qui ne soit pas citoyen des E.-Unis et résidant dans cet état, desquels faits les commissaires seront les seuls juges, et que les souscriptions seront faites en personne ou en vertu d'un pouvoir notarié souscrit par plus de trois personnes."

Les commissaires soussignés donnent aussi avis que tous les pouvoirs autorisant une souscription à la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans devront certifier que la personne ou les personnes signant les dits pouvoir ou pouvoirs est ou sont citoyen ou citoyens des Etats-Unis et résidant ou résidants dans cet état. Le serment de la partie sera reçu par le notaire ou le magistrat agissant comme notaire ex-officier dans le cas où il le jugera convenable.

WM. HEWES, R. O. PRITCHARD, C. GENOIS, WM. M. BEAL, JOSEPH SAUL, — Commissaires nommés par l'état.
JOSHUA BALDWIN, JOSEPH LALANDE, — Commissaires nommés par le Conseil de ville.
8 avril—30

ATTENDU que Louis Bruguière, shérif de la paroisse St. Bernard, s'est adressé à moi, pour voir annuler un cautionnement de huit mille deux cent quatre piastres et soixante dix cents, par lui souscrit le 14 de Février 1829, en sa qualité de shérif, et comme collecteur des taxes pour l'année 1828, conjointement avec Antoine Bienvenu et Pierre Lacoste, ses cautions; et aussi pour voir annuler et radier les quatre hypothèques suivantes, savoir: La première pour la somme de six mille quatre cent seize piastres, trente trois cents, par lui consentie, comme shérif et collecteur des taxes pour l'année mil huit cent vingt neuf, le 5 de Mai 1830, pardevant Louis T. Caire, notaire public, sur un lot de terre situé à quatre mille plus bas que la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse de St. Bernard, borné à la partie inférieure, et à la profondeur, par l'habitation de M[...] Languille frères, et à la ligne supérieure, par la propriété de A. L. Boismare, de la contenance de deux cent pieds face au fleuve, sur mille de profondeur; et sur les quatre esclaves suivans, nommés Melly, Andrews, Lucrèce et Jery.

La seconde pour la somme de six mille cinq cent soixante deux piastres quarante et un cent, par lui consentie le 12 de Janvier 1831, comme shérif et collecteur des taxes de 1830, sur le terrain et les esclaves précités; la troisième pour la somme de cinq mille quatre cent dix piastres et quatre vingt seize cents, par lui consentie, le 5 de Janvier 1832, comme shérif et collecteur des taxes de 1831, sur le terrain et les esclaves précités; et la quatrième pour la somme de cinq mille quatre vingt dix-sept piastres et quatre vingt dix cents par lui consentie, le 10 de Janvier 1833, comme shérif et collecteur des taxes de 1832, sur le terrain et les esclaves précités.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit; au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont, à ce que ledit cautionnement et lesdites hypothèques ne soient radiés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans [L. S.] la ville de la Nouvelle-Orléans, le 26 Mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
G. EUSTIS,
28 mars—30 Secrétaire d'E[tat].

AVIS.—Attendu que Baptiste St. Amand et Patrice Arrago, de la paroisse St. Charles, se sont adressés à moi, pour faire annuler un cautionnement de douze mille piastres par eux souscrit le 26e. jour de juin 1832, comme caution et conjointement avec Anacharsis Luminais, principal, et shérif des paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement et lesdits hypothèques ne soient radiés et annulés.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13e. jour d'avril 18[..], [..]e. année de l'indépendance américaine.
(signé) A. B. ROMAN,
Par le gouverneur, GEO. EUSTIS,
15 avril—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu François Lafrance, sont invités à les présenter sous dix jours au bureau du juge de paroisse de cette paroisse, et ceux qui doivent à la dite succession sont également invités à payer sous le même délai.
Paroisse Plaquemines, le 20 avril.
26 av—10 G. LEONARD, juge.

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Dame Céleste Dobard, décédée veuve de feu Joseph Veillon fils, sont invités à les présenter au bureau du juge de cette paroisse sous dix jours, et ceux qui peuvent devoir à la dite succession sont priés de payer dans le même délai.
Paroisse Jefferson, le 26 avril.
26 av—10 G. LEONARD, juge.

JUS DE CITRONS—30 tierçons, jus de citrons 1ère qualité, à vendre par TUYES & CO,
1 avril rue Royale, No. 1[..].

ARTICLES MILITAIRES.
LE soussigné offre à vendre les articles suivans, formant le surplus des équipemens de la compagnie des *Dragons Louisianais*, savoir :
16 Portemanteaux verts,
24 paires Aiguillettes jaunes,
23 paires Epaulettes en laine jaune,
13 paires Gants à la Crispin,
22 Gibernes montées en cuivre,
24 Ceintures do. do.
2 Mors de bride plaqués, 17 paires d'étriers,
22 Dragones, 5 Gourmettes,
1 pièce et demie gallon jaune,
22 Garnitures de grenade, 8 Martingales,
17 Brides montées, 6 Sangles,
[..] Chabraques, 18 plaques pour poitrail,
[..] Casques, 20 Sabres (fourreaux en cuivre)
[..] Selle, 5 douzaines d'Eperons, 22 paires de Fontes
[...] Drap jonquille, 36 do. cramoisi,
[..] pièce Drap vert,
17 paires Aigles brodées (jaunes)
24 paires Pistolets d'Arçon,
Ces objets sont de la meilleure qualité, et [...] venant de France, par commande [...]
[...] JOHN[..], rue [de Ch]artres, No. [..].

UNE personne qui a résidé [...] dans cette ville désire trouver [...] surveillant de magasin, elle donnera d'excellents renseignemens. On désire aussi un emploi permanent, s'adresser à
11 avril EVERITT, rue St. Louis, No. 10.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Lundi, 29 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Coudé, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé sous le No. [..], rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Lepêtre, ayant 31 pieds 11 pouces 7½ de face sur 157 pieds 2 pouces de profondeur.

Sur ce terrain est une maison bâtie en 1830, distribuée ainsi qu'il suit ;

A l'étage : salon, salle à manger, quatre chambres à coucher, un cabinet, galerie [...] cuisine sur le même plan: 7 pièces à feu.

A l'entresol : grand [...] dessus du magasin et du corridor, chambres [...] à feu] quatre chambres pour domestiques et [...].

Au rez-de-chaussée, un magasin sur la rue et grand corridor, cuisine, et deux chambres servant de magasins à l'usage de la maison, cabinet sous l'escalier, cour briquetée.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
28 mars W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 14 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu Antoine [...] et de sa veuve, les propriétés foncières et les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. UN TERRAIN situé rue Royale, sur le côté nord-est, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant mesure française 30 pieds 2 pouces de face, sur 121 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Charles [...], ci-devant de Jean Grouns, et de l'autre côté par celle de Charlotte Alègre.

2°. UN TERRAIN situé aussi rue Royale, sur le côté sud-est entre les mêmes rues de St.-Philippe et Ursulines, ayant mesure française 33 pieds de face, sur 82 pieds 9 pouces de profondeur, borné du côté de la rue des Ursulines, par le terrain d'encoignure, et de l'autre côté par la propriété de Pélagie Forcelles, négresse libre; avec la maison en briques, une cuisine à étage en briques, et autres dépendances.

3°. UN TERRAIN attenant au précédent et formant l'encoignure aux rues Royale et des Ursulines, ayant mesure française 28 pieds de face à la première, et 82 pieds 9 pouces [...] faisant face à la seconde, avec la maison bâtie [...] poteaux et couverte en tuiles, la cuisine à étage [...] et autres dépendances.

4°. UN TERRAIN situé rue des Ursulines, entre les rues Royale et Condé, ayant mesure française 37 pieds 3 pouces de face sur 61 pieds de profondeur, borné d'un côté par les deux terrains précédens, et de l'autre côté par le terrain [...], avec une maison à étage, en briques, une cuisine en briques et autres dépendances; et avec le droit de mitoyenneté du mur qui sépare cette propriété de la suivante.

5°. UN TERRAIN attenant au précédent, et ayant mesure française [..] pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines sur [..] pieds 6 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une belle maison en briques à étage, [...] en briques et autres dépendances.

6°. UN TERRAIN attenant au précédent, et borné de l'autre côté par une propriété des Dames Religieuses Ursulines, le dit terrain ayant mesure française 35 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 90 pieds de profondeur. On ne [...] aucune des bâtisses existant sur ce terrain.

Tous ces terrains [...] sont vendues d'après un plan dressé par [...] d'Hémécourt, député voyer, lequel plan est exposé à la bourse, et restera déposé en l'étude de M. Théodore [...], notaire public, par recours.

ESCLAVES,—savoir :
1. MANON, mulâtre créole, âgé de 30 ans, un peu cordonnier et manœuvre.
2. MARIE, négresse créole, âgée de 50 à 60 ans, domestique de maison, maladive.
3. ANDRE, nègre créole, fils de Marie, âgé de 21 ans, manœuvre.
4. JEAN-EMILE, quarteron, âgé de 12 ans, maladif.
5. A[...], mulâtre créole, âgé de 20 ans, manœuvre [...]
6. [...], âgée de 27 ans, sourde et muette.
7. [...] mulâtresse créole, âgée de 25 ans, marchande, s'étant absentée plusieurs fois.
8. J[...], mulâtresse créole, âgée de 35 ans, domestique [...] maladive.
9. MARGUERITE, négresse créole, âgée de 16 ans, boiteuse, domestique.

Conditions: un cinquième comptant, et la balance en deux termes égaux, à un et deux ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant respectivement hypothèque sur les objets vendus. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 avril

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi 2 Mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, [...] les propriétés foncières ci après, appartenant à la succession de feu Antoine Caraby, savoir :

ESCLAVE.—Une négresse nommée Lady, âgée d'environ 26 ans, épileptique, et ayant un bras disloqué.

1o. Un terrain situé rue St. Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, ayant en pieds anglais soixante neuf pieds trois pouces de face à la rue St. Pierre, sur quatre vingt quatre pieds quatre pouces et demi de profondeur à la rue [...] de M. A. Prychand, soixante seize pieds neuf pouces de profondeur, attenant à la propriété de B. Campanel, à dr. l., et soixante deux pieds sept pouces de large dans la profondeur, suivant un plan fait par Jh. Pilié, ensemble avec les bâtimens qui sont dessus, consistant en un magasin en briques à étage, une maison en brique à rez de chaussée, cuisines et dépendances.

2o. Un Terrain situé rue d'Orléans, vis à vis le théâtre, entre les rues Royale et Bourbon, ayant en pieds anglais soixante trois pieds huit pouces de face à la rue d'Orléans, sur quatre vingt trois pieds un pouce de profondeur, attenant à la propriété de M. J. B. Vignié et à celle de M. Martin médecin, soixante huit pieds six pouces trois quarts de profondeur, attenant à la propriété de M. Lafargue, suivant le plan ci-dessus mentionné, avec les bâtimens qui sont dessus, consistant en une maison en briques à étage, cuisines et dépendances.

3o. Un Terrain situé rue Toulouse, entre les rues de la [...] Chartres, ayant en pieds anglais vingt huit pieds six pouces et demi de face à la rue Toulouse, sur soixante treize pieds huit pouces un quart de profondeur, attenant à la propriété de M. F. Second, et soixante six pieds quatre pouces attenant à un corridor en commun avec M. C. Gros, suivant un plan annexé à un acte de partage de terrains entre le dit C. Gros et E. Caraby, ce dernier agissant comme fondé de pouvoirs de feu Antoine Carraby, en rapport A. Mazureau, notaire, en date du trente et un mars mil huit cent trente; ensemble les bâtimens en briques, consistant en une maison à deux étages, cuisines et dépendances.

4o. Un Terrain situé rue de Chartres, entre les rues St. Pierre et Toulouse, ayant en pieds anglais, dix huit pieds trois pouces et demi de face à la rue de Chartres, et quarante deux pieds onze pouces de profondeur, attenant à la propriété de M. Bel, suivant le plan du dit acte de partage: ensemble le magasin en briques à deux étages y construit.

5o. Un Terrain situé rue de Chartres, attenant d'un côté au précédent et de l'autre à la propriété de M. C. Gros, ayant dix huit pieds trois pouces de face (mesure anglaise,) à la rue de Chartres, quarante trois pieds onze pouces et demi de profondeur attenant au terrain précédent, suivant le plan du susdit acte de partage; ensemble le magasin en briques à deux étages y construit.

Aussi :—35 actions de la Compagnie de Navigation d'Orléans, payables à 4 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

Conditions—L'esclave payable comptant; la maison et le terrain de la rue d'Orléans, payables $3000 comptant, et le reste à un et deux ans de crédit; et les autres propriétés payables à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, contenant la clause DE NON ALIENANDO, et avec la caution que tout billet qui ne serait pas payé à son échéance, portera un intérêt de 10 pour cent, depuis l'époque de son échéance jusqu'au paiement; sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de proroger aucun paiement. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.
N. B.—Les actes de vente seront passés par Théodore Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs; et tous ceux qui désireraient visiter les propriétés ci-dessus décrites, pourront le faire en s'adressant à M. E. Caraby.
1er avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 24 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Samuel Hart, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain formant l'encoignure nord des rues Bienville et Bourgogne, en cette ville mesurant soixante dix pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde (mesure française) ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, l'acquéreur s'obligeant à payer deux billets émis par le défunt aux premiers vendeurs de la dite propriété chacun de la somme de $3,666 66 2-3 c., le premier payable le 17 avril 1834, et l'autre le 17 avril 1835, et la balance payable en un billet endossé à satisfaction, payable à la susdite date du 17 avril 1835, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
24 avril W. F. DUPLESSIS, Rég.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

EN débarquement du brick Phoenix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.
13 mars F. H. PETITPAIN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, neuf mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Honoré Landreaux junior, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

PROPRIETES FONCIERES.

Une grande bâtisse à trois étages, divisée en trois maisons contiguës, avec les cuisines et chambres à domestiques en dépendant, construites sur un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Royale, et cent un pieds à la rue St. Philippe, chacune des dites maisons qui font partie de la dite bâtisse, est composée d'un magasin au rez-de-chaussée, d'une salle de réception et d'une salle à manger au second étage, de deux chambres à coucher au troisième étage, et d'un vaste grenier. Une des dites maisons, savoir: celle attenant à la maison de l'encoignure, n'a ni cuisine ni chambres à domestiques.

Une bâtisse de derrière, composée de deux chambres en bas, de deux au second étage et de deux au troisième, destinées à servir de cuisine et de chambres à domestiques, dépend de la maison de l'encoignure.

Une autre bâtisse de derrière semblable à la précédente, (avec la seule différence que la première est couverte en ardoise comme la maison principale, et la dernière couverte en tuiles plattes), dépend de la maison qui se trouve à l'extrémité du dit lot de terre et qui fait face à la rue Royale, lesquelles susdites bâtisses sont sujettes à un bail qui expirera le premier octobre prochain.

1 LOT de terre mesurant 64 pieds de face à la rue Condé, et 122 pieds 7 pouces de face à la rue du Maine (mesure américaine) sur la plus grande partie duquel lot de terre sont construites les bâtisses suivantes, savoir:

Une grande maison à deux étages, occupant toute la façade du dit terrain sur la rue Condé, et 75 pieds 7 pouces de façade sur la rue du Maine, la dite maison divisée en trois, chacune composée d'un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage, et ayant chacune dans la cour, une cuisine et deux chambres à domestiques; sur le reste du dit lot se trouvent les bâtisses suivantes savoir:

Une petite maison à un étage, faisant face à la rue du Maine, composée de quatre chambres, une galerie derrière, une cave et un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour, et une bâtisse de derrière composée de quatre chambres; lesquels lots de terre et bâtisses doivent être divisés en trois lots séparés, conformément à un plan qui sera exposé à la vente, savoir:

Le LOT, No. 1. formant l'encoignure des rues Condé et du Maine, mesurant 20 pieds de face à la rue Condé sur 78 pieds 5 pouces ½ de profondeur (mesure américaine), et face à la rue du Maine, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, savoir:

Une maison divisée en un magasin au rez-de-chaussée, et deux chambres au second étage; dans la cour est une cuisine et deux chambres à domestiques. Cette maison est vendue sujette à un bail, qui expirera le 1er. octobre prochain.

Le LOT, No. 2., attenant au lot qui vient d'être décrit, et mesurant 43 pieds 11 pouces ½ de face à la rue Condé, sur 78 pieds 5 pouces et ½ de profondeur (mesure américaine); ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en deux magasins au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, ainsi qu'en deux cuisines et 4 chambres à domestiques. Cette maison est aussi sujette à un bail qui expirera le 1er. octobre prochain.

Le LOT, No. 3., (derrière les lots No. 1 et 2.) mesurant 44 pieds un pouce de face à la rue du Maine sur 63 p. 11 pouces ½ de profondeur (mesure américaine) avec une petite maison en briques à un étage, consistant en quatre chambres, une galerie derrière, une cave, un petit cabinet à chaque bout de la dite galerie, une petite cour et une bâtisse de derrière contenant quatre chambres.

Un LOT de terre, situé à l'encoignure ouest des rues Amour et Marigny, mesurant 60 pieds français de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds à la rue Marigny ensemble les bâtisses qui s'y trouvent consistant en une maison à un étage briquetée entre poteaux; composée de quatre chambres, une galerie, deux cabinets et deux petites caves au-dessous, une cuisine en bois, composée de quatre chambres, couverte en bardeaux.

ESCLAVES.
1o. ADELE, négresse âgée d'environ 37 ans, avec ses trois enfans, Ursule d'environ 7 ans, Angela d'environ 13 ans et Agenor d'environ 12 ans.
2o. JOE, nègre âgé de 25 ans.
3o. LAMETT, nègre âgé d'environ 19 ans.
4o. EDWARD, nègre âgé de 25 ans.
5o. BETSEY, négresse âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans Marguerite, âgée de cinq ans et Emily, âgée de 2 ans.

ACTIONS.
12 Actions de la compagnie d'assurance des négocians, sur chacune desquelles actions trente piastres ont été payées.
12 Actions de la compagnie des architectes, payées en entier.

Et le même jour et à la même heure, j'exposerai aussi en vente, les propriétés foncières et actions ci-après décrites appartenant à la société commerciale qui existait entre feu Honoré Landreaux junior et Léon Chabert.

PROPRIETES FONCIERES.

Un LOT de terre situé dans la rue Toulouse, entre les rues Chartres et Royale, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 122 pieds, à laquelle profondeur le dit terrain en tirant une ligne parallèle à celle de devant, a trois pieds de plus de largeur et s'étend avec augmentation à une nouvelle profondeur de 58 pieds.

Toute la profondeur étant en conséquence de cent quatre vingt pieds, le tout mesure française; sur lequel lot de terre existe une maison solide à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

Un LOT de terre, situé dans la rue Royale, entre les rues des Ursulines et de l'Hôpital, No. 11 d'un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le quatre janvier de la présente année, mesurant 24 pieds 2 pouces 6 et 4 lignes de face à la rue Royale, 103 pieds 11 pouces sur les lignes qui le séparent à droite du lot No. 10, 24 pieds 2 pouces 4 lignes sur les limites qui le séparent dans la profondeur du lot No. 14, et 103 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare à gauche du lot No. 12, sur lequel lot de terre se trouve une maison neuve en briques à deux étages, cuisine et chambres à domestiques.

La moitié indivise d'un lot de terre et les bâtisses, situés dans la rue Toulouse, entre les rues Bourgogne et Dauphine, mesurant 60 pieds français de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 155 pieds, attenant d'un côté à la propriété de L. Millaudon, et de l'autre à celle de Madame Santo, sur lequel lot de terre il y a deux grands magasins en briques avec un *chemin à coulisses* au centre, l'autre moitié de laquelle propriété appartient à la maison de commerce de Peyroux Rivarde et Co.

ACTIONS.
Neuf actions de la banque de cité de la Nouvelle-Orléans, étant de $100 chaque, sur toutes lesquelles actions $53 69/100 ont été payées.
Deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée, de mille piastres chaque, payées en entier.
Il sera de plus vendu en même temps et dans le même lieu les actions ci-après décrites appartenant à la société de Landreaux frères, dont le dit feu Honoré Landreaux junior était membre.
Une action de la compagnie de la presse à coton de la Levée de mille piastres, payée en entier.
Dix actions de la compagnie du canal Barataria et Lafourche de $100 chaque, payées en entier

CONDITIONS DE LA VENTE.
Les actions comptant, les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et les propriétés foncières à 6 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale sur les propriétés foncières et les esclaves jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
8 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph Cazenave, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits savoir :

ESCLAVES.
Une négresse nommée Euphémie, âgée d'environ 40 ans.
Un jeune nègre nommé Prosper, âgé d'environ 18 ans.

PROPRIETE FONCIERE.
Un terrain dans le bourg Duvergé, sur la rive droite du fleuve et vis-à-vis de la Nouvelle-Orléans, ce terrain fait partie d'un lot de terre désigné par le no. 55, au plan du dit bourg et le dit terrain a (mesure française) quatre vingt dix pieds de face à la rue Patterson sur toute la profondeur jusqu'à la Levée, et est borné par la rue Bouis, et fait le reste du dit terrain, sur lequel terrain il y a une maison de maître briquetée entre poteaux, et quelques autres bâtisses en très mauvais état.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à quatre et douze mois de crédit, et le terrain à un et deux ans de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente seront passés par devant Charles Janin, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie-Joseph Macarty f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé en cette ville, entre les rues des Remparts et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Anne, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) borné d'un côté par la propriété de Théophile Macarty, et de l'autre par celle de Marie-Louise Constant, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, briquetée entre poteaux, divisée en deux cabinets, une galerie et deux caves, et une autre bâtisse en bois dans le fond divisée en deux chambres et autres bâtisses.

Conditions de la vente, [..] mille piastres payables comptant, et la balance en deux termes égaux, à six et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour.
18 avril W. F. C. DUPLESSIS, régister.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, briques à feu de Pensacole, de 1ère. qualité, bois de charpente, bois de chauffage, do. de pin, charbon, sable blanc, coquilles, brai et goudron.
20 mars GUESNARD & ALPUENTE

CAFE VERT DE LA HAVANE, 150 sacs nouvellement reçus par le [...] Reaper, à vendre par
25 mars [...]RTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*, Jeudi, 23 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu AUGUSTIN [...]BERT h. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Une moitié de terrain, située dans le faubourg Annonciation de cette ville, formant la moitié du terrain No. 7 dans l'ilet No. 75, conformément à un plan du faubourg, déposé en l'étude de L. F. Caire, notaire public, et mesurant 30 pieds de face à la rue Terpsichore, sur 120 pieds de profondeur; ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Et 2o. Le quart indivis d'un ilet, situé dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le No. 134 sur un plan dressé par Benjamin Buisson, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public; lequel dit ilet est renfermé entre les rues Dryades, St. Denis et les sixième et septième rues, et contient [...] terrains numérotés de 1 à 12 inclusivement, et a (mesure anglaise) deux-cent-cinquante pieds de face à la rue des Dryades, deux-cent-cinquante pieds de face à la rue St. Denis, trois-cents pieds de face à la sixième rue et trois-cents pieds de face à la septième rue.

Conditions de la vente—Pour la moitié du terrain dans le faubourg Annonciation, un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze et dix-huit mois; et pour le quart indivis de l'ilet dans le faubourg Livaudais, six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
19 avril. W. F. C. DUPLESSIS Rég.
N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi 18 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Roe:

Un Terrain No. 20, situé dans le faubourg Delor, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Duplantier, sur 132 pieds 8 pouces de profondeur entre des lignes parallèles (mesure anglaise.)

Conditions: 1°. L'acquéreur devra s'obliger à effectuer le paiement des hypothèques spéciales actuellement existant sur ledit terrain, à telles époques qu'elles seront dues, savoir: $190 le 20 mai 1832; $190 le 20 mai 1833; $190 le 20 mai 1834, et $190 le 20 mai 1835;—2°. La balance payable en un billet à 6 mois de crédit, endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé par W. Y. Lewis, not. public, aux frais de l'acquéreur. 18 avril

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 3 mai, 1833, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheral, f. c. l. la propriété ci-dessus décrite, savoir :

Un TERRAIN, situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 3 pouces sur la ligne qui borne du côté de l'est, 68 pieds 10 pouces sur la ligne qui borne du côté de l'ouest, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 2 avril.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Mardi, 28 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Antoine Dalon, les esclaves, propriétés foncières et goëlette ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.
Une négresse américaine, nommée ANNA ou HANNAH, âgée d'environ 36 ans, parlant français et anglais, blanchisseuse, un peu cuisinière, bonne repasseuse, marchande, gardienne d'enfants, buvant un peu.

Un nègre américain, nommé NED, d'ailleurs EDMOND, âgé d'environ 36 ans, lâche, nègre de journée, ayant une hernie et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient à Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il fut vendu.

Un nègre américain, nommé RICHARD, âgé d'environ 30 ans, nègre de journée, un peu charretier, ayant une hernie et s'étant quelquefois absenté; la moitié indivise duquel esclave appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à ce qu'il soit vendu.

PROPRIETES FONCIERES.
Un demi-terrain, situé dans le faubourg Marigny, ayant trente pieds de face à la rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghien sur 120 pieds de profondeur (mesure française) avec la maison en madriers debout et ensuite, composée de trois appartements et un cabinet avec galerie latérale et la cuisine et les latrines; le dit demi-terrain faisant partie d'un terrain désigné sous le No cinquante-deux, sur le plan général du dit faubourg Marigny.

Un autre demi-terrain, formant le reste du dit terrain No. cinquante-deux, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une vieille maison avec une galerie en poteaux en terre.

GOELETTE.
La goëlette ELISABETH, avec ses agrès et apparaux, la moitié indivise de laquelle goëlette appartient au dit Pierre Lemoine, qui a consenti à la vente du tout.

Conditions de la vente: Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance à six et douze mois ; les demi-terrains, un cinquième comptant, et la balance à un et deux ans; et la goëlette une moitié comptant, et la balance à six mois: le tout en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 av.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi 24 Mai 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Duchamp, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES:
Un nègre nommé André, âgé d'environ 20 ans, maçon.
Une négresse nommée Mary, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison, et sa fille nommée Lucinda, domestique, âgée d'environ 16 ans, et son fils nommé Philip, âgé de neuf ans.
Une négresse nommée Justine, âgée d'environ 25 ans, avec son enfant Joseph, âgé de 3 ans.

PROPRIETES FONCIÈRES:
Un Terrain, situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, dans l'ilet renfermé par les quatre rues Toulouse, Bourbon, St. Pierre et Royale, mesurant 25 pieds de face à la rue Toulouse, sur 95 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses, élevées sur ledit terrain, circonstances et dépendances; le tout borné à droite par Mde. veuve Lavigne, à gauche par le sieur J. Bte. Vignié.

Huit Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, à droite du bayou St. Jean, désignés sous les Nos. 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, mesurant chacun 60 pieds de face au grand chemin sur 120 pieds de profondeur; la moitié desquels huit terrains appartient à M. Henry R. Denis, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Six Terrains situés dans le faubourg Franklin, en cette paroisse, désignés de la manière suivante sur un plan original dressé par le voyer de la ville le 14 de mai 1831, déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, le 30 du même mois, savoir: sous les Nos 1, 8, 9, 10, 17 et 18 dans l'ilet No. 5, ayant (mesure anglaise) les dimensions suivantes, savoir: le terrain No. 1 formant l'encoignure des rues Marigny et St. Jean Baptiste, mesure 40 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur;—2°. le terrain No. 8 mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Marigny sur 120 pieds de face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—3°. le terrain No. 9 mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Ovide, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 159 pieds 8 pouces de profondeur;—4°. le terrain No. 10 mesure 38 pieds 8 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue St. Ovide, dont il forme l'encoignure;—5°. le terrain No. 17 forme l'encoignure des rues Champs Elysées et St. Jean Baptiste, et mesure 0 pieds de face à la première rue sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière rue; et 6°. le terrain No. 18, mesure 45 pieds 9 pouces de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Champs Elysées et Marigny, sur 160 pieds de profondeur. La moitié desquels [...] lots de terre appartient à M. Edmond J. Forstall, qui a consenti à la vente desdits terrains en entier.

Conditions de la vente: Les esclaves payables à un crédit de six, douze et dix-huit mois; les terrains situés dans le faubourg Pontchartrain et dans le faubourg Franklin, à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois; et le terrain et les bâtisses situés dans la rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon, payables aux mêmes conditions qu'ils ont été acquis par le défunt, Bernard Duchamp, de M. Emile Sainet, le 18 février 1832, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire public, savoir: l'acquéreur s'obligeant à payer la somme de $5,500 audit Emile Sainet, le premier vendeur, avec la faculté de prolonger indéfiniment le remboursement de ladite somme de $5,500, en payant d'avance et annuellement un intérêt à raison de sept pour cent par an sur ladite somme, ladite propriété demeurant hypothéquée spécialement pour sureté du paiement de ladite somme, et à défaut par l'acquéreur de payer l'intérêt à l'époque fixée, le capital sera exigible immédiatement; et le surplus du prix d'achat payable à un crédit de six, douze et dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
19 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelas de toutes grandeurs. Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 24 avril

SALPETRE—300 sacs cru, à vendre par
5 avril LINCOLN & GREEN.

VENTES A L'ENCAN

PAR [...]
IL sera vendu le 2 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu J. Aicard, un terrain situé rue de l'Hôpital entre Royale et Bourbon, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.
Conditions : un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente se passera chez A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 av

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu samedi, 4 mai prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,
Un TERRAIN situé rue d'Orléans, No. 80, entre Bourbon et Dauphine, ayant 41 pieds 7 pouces, sur 78 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Les conditions au moment de la vente. 22 av.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu mardi, 30 avril, à midi, à la Bourse, 6 terrains de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés au faubourgs Livaudais et Lafayette.
Les Nos. 1 et 2 de ces lots font face à la rue de la Levée, ayant chacun 46 pieds 3 pouces de face sur 100 de profondeur et les lots No. 3 et 4 font face à la rivière ayant 46 pieds 3 pouces de face sur 118 de profondeur. Sur un de ces terrains il y a une bonne maison d'habitans propre à y établir une auberge ou pension, les dits lots sont bornés d'un côté par la propriété MM. Burns et Leverich, et de l'autre par M. Wize et juste en face des jardins projetés et dans le voisinage desquels le chemin-à-[...] doit terminer.
Conditions : l'acheteur se chargera du paiement de trois billets de la somme de $1624 payables le 12 mars 1834, 35 et 36, la balance du prix d'achat payable en 3 billets à 4, 9 et 18 mois du jour de la vente en billets endossés à satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale.
Aussi : 2 autres lots No. 5, situés sur la vieille Levée, entre les rues Adèle et Joséphine, faubourg Lafayette, mesurant 27 pieds 7 pouces de face sur la rue de la Levée et 185 pieds 10 pouces de profondeur du côté le plus élevé et 190 pieds 4 pouces de profondeur du côté le plus bas et 27 pieds 4 pouces par derrière, ce lot sera vendu avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une bonne maison de bois de charpente avec 5 appartements, donnant un loyer de $20 par mois.
Conditions : L'acheteur se chargera du paiement d'une dette hypothécaire, envers la banque de la Louisiane, pour la somme de $[...], échéant le [..] mars 1834, 1835 et 1836. La balance à 4, 9 et 18 mois du jour de la vente en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
Le lot No. 6, est situé dans la même rue, entre les rues Jackson & Philippa, a 23 pieds 3 pouces sur la rue de la Levée et une profondeur de 99 pieds d'un côté, 96 de l'autre et 23 pieds par derrière.
Conditions : 3 billets à 4, 9 et 18 mois, avec endossement et hypothèque.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs; 23 av

PAR T. MOSSY.
IL sera vendu, le jeudi 2 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
2 LOTS DE TERRE DE VALEUR situés au faubourg Montreuil, faisant face au fleuve, savoir : le No. 1, mesurant 28 pieds 7 1-4 lignes de face au fleuve; sur 136 pieds 1 pouce sur une ligne, et 122 pieds 8 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du No. 2, dans la ligne du fond 28 pieds : le No. 2, mesurant 32 pieds 1 pouce 3-4 ligne de face au fleuve; sur 132 pieds 8 pouces 5 lignes, sur la ligne qui le sépare du No. 1 et 130 pieds, sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Dussaide, dans la ligne du fond 32 pieds. Conformément au plan dressé par L. J. Pilié, aide voyer. Il existe sur ce dernier lot No. 2, une jolie maison briquetée entre poteaux et une autre maison en bois de chalan; le tout est loué à bail jusqu'au 1 décembre, à raison de $40 par mois, et sera vendu sujet au dit bail.
Plus :—8 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny et faisant face aux rues des Français et de l'Union, d'après le plan qu'on exhibera au moment de la vente.
Conditions : Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. A la charge des acquéreurs de se faire mettre en possession par le voyer de la ville. 19 avril

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le mercredi, 1er. mai, à midi, à la Bourse Hewlett.
UN LOT DE TERRE situé au faubourg Pontchartrain, entre les chemins de Gentilly et du Bayou St.-Jean, désigné sur le plan par l'ilet No. 8 et par les terrains Nos. 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70. Chaque terrain mesure 60 pieds de face sur 150 de profondeur. Le dit lot de terre se trouve placé entre les rues des Florides, Bayou St.-Jean, du Camp et des Sauvages. Le terrain est très-élevé, on n'y craint nullement l'inondation. Celui qui voudrait s'occuper de jardinage et de laitage ne pourrait trouver une plus belle situation, par sa proximité de la ville. Le dit emplacement se trouve tout près de ces beaux chemins qui font l'admiration de tous les voyageurs.
Conditions—à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de C. de Armas, aux frais de l'acquéreur. 22 avril—3

PAR J. LEVY & WHITING.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de la succession de feu Robert McDowell, il sera vendu samedi, 18 mai prochain, à la Bourse, à midi, l'esclave MILLY, âgée de 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse.
Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 20 av.

PAR H. J. DOMINGON.
MERCREDI, 1er. mai, à l'heure de midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, une HABITATION de 4 arpens de face sur 40 de profondeur, dont 11 arpens de défrichés, située dans la paroisse de Plaquemines, bornée par en haut et par en bas par MM. Evariste Le Blanc & co., la terre est superbe, il y a sur ladite habitation une maison neuve de 4 appartemens et plusieurs autres bâtisses, moulin à riz, &c.
Conditions : un tiers comptant et la balance à 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 17 av.

PAR F. DUTILLET.
MERCREDI, 1er. mai prochain, par ordre de la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu François Loisean.
1°. Le bail jusqu'au 4 avril 1843, d'un ilet No. 27, situé entre les rues de la Douane, Canal, Trémé et des Marais avec les édifices qui sont dessus, consistant en maison, hangards, &c. Le dit ilet sujet à une rente de cent vingt trois piastres par an, en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans. Na. cet ilet est très élevé et dans un état parfait de culture pour jardinage.
2°. Le bail d'un ilet No. 28, situé entre les rues du Canal, de la Douane, des Marais et Villeré, cultivé en partie en jardinage et sujet à une rente de quinze piastres par an, en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont le bail expire à la même époque que celui du No. 27.
3°. Le bail jusqu'au quatre avril 1843, d'un ilet sous le No. 37, situé entre les rues de la Douane, du Canal, Villeré et Robertson, sujet à une rente de quinze piastres par an, en faveur de la corporation. Les dits ilets vendus conformément au plan exposé à la bourse.
4°. ESCLAVES, savoir :
JOHN, nègre d'environ soixante dix ans, presque aveugle.
TOM, nègre âgé d'environ quatre-vingts ans.
SARA, nègre âgé d'environ cinquante ans, jardinier
ISAAC, vieux nègre charretier, âgé d'environ cinquante ans.
CHARLES alias CONGO, nègre de champ, ayant une hernie, âgé d'environ trente cinq ans.
ANNA, négresse lunatique, âgée d'environ quarante ans.
HENRIETTE, négresse âgée d'environ trente cinq ans, un peu cuisinière blanchisseuse avec ses deux enfants ROBERT, négrillon de huit ans, et WILLIAM, mulâtre de cinq ans.
HENRIETTE, quarteronne âgée d'environ vingt cinq ans, domestique de maison, et CORA, sa fille âgée d'environ cinq ans.
AIMEE, mulâtresse cuisinière et blanchisseuse, âgée d'environ cinquante ans ayant un mal incurable à la jambe.
SOPHIE, négresse de vingt deux ans, sujette aux crises un peu cuisinière et blanchisseuse.
LUCINDA, négresse âgée de quarante ans (folle.)
JONH, nègre de vingt cinq ans, lunatique.
MARIE-LOUISE, négresse de quarante cinq ans.
ELIZA, mulâtresse de dix huit ans.
ISAAC, nègre de trente ans.
Trois lots de terre situés rue Claiborne entre le canal Carondelet et la rue St. Louis, tels qu'ils sont désignés au plan exposé à la Bourse Hewlett.
Conditions : Le bail des trois ilets la moitié à six mois et la balance à un an de crédit. Les esclaves à 1 an de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction [...] et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, seront passés en l'étude de Louis H. Féraud, notaire public.
30 mars—11,2ps

DEMANDE.—On désire louer une petite négresse propre à garder des enfants et faire un peu le ménage. S'adresser au bureau de cette feuille. 8av—

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.
On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 5 mars—[..]

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Ondine, de Boston, les articles suivans :
150 caisses chandelles de suif, No. 1, Lang's 236 caisses Savon, No. 1. de James Blake & co., 100 caisses Harengs 20 barils Maquereaux, No. 1, 50 do. 3, 25 demi-barils do. No. 3.
F. H. PETITPAIN.
8 mars Chartres et Toulouse.